

portant nomination et promotion à titre  
exceptionnel et étranger dans l'Ordre  
National du Dahomey -

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL  
Grand Maître des Ordres Nationaux,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970 instituant un Conseil Présidentiel ;  
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 Mai 1970 portant Charte du Conseil Présidentiel ;  
VU la Loi N°65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois N°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 instituant l'Ordre National du Dahomey ;  
VU le Décret N°70-84/CP du 7 MAI 1970 portant confirmation du Gouvernement, ensemble le Décret N°71-149/CP du 4 Août 1971 ;  
VU le Décret N°72-72 du 14 AVRIL 1972 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;  
VU le Décret N°72-73 du 14 AVRIL 1972 portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;  
Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;

Le Conseil des Ministres entendu,

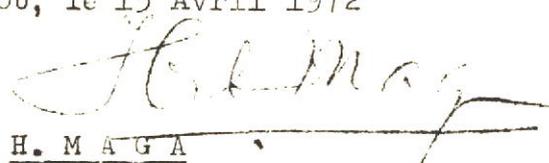
D E C R E T E :

Article 1er; Est nommé et promu à titre exceptionnel et étranger, dans l'Ordre National du Dahomey, au grade de COMMANDEUR pour prendre rang du 1er Janvier 1972 :

Monsieur Peter SAMMARTINO  
Recteur de l'Université Fairleigh Dickinson  
Président de l'Association Internationale des Présidents  
d'Université

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel -

Fait à COTONOU, le 15 Avril 1972

  
H. M A G A

Par le Président du Conseil Présidentiel  
Le Grand Chancelier de l'OND.

M.S.COULIBALY

AMPLIATIONS :

PCP 6 SGG 4 DCCT 1 DEP 1 DN 1  
MCP 4 DGAJL 2 JORD 1 INTERESSE 1  
IAA 1 CS 6 GRANDE CHANCELLERIE 15  
DIR.ST. 1 MAE et ses Sces 6  
MINISTERES 11